

Seulement accessible depuis la route de Maison-Pieraggi par un sentier, l'endroit est difficile à repérer. Et pourtant, à Aghjone, tout le monde sait où se trouve le centre de compostage de François Francisci, gérant de la SARL Corse Compostage. La structure accueille des déchets d'une grande partie de l'île, d'un territoire qui s'étend de la pointe du Cap Corse à Porto-Vecchio. Implanté sur une parcelle de terre de cinq hectares, la plateforme voit rentrer 17 000 tonnes de déchets divers chaque année qu'elle transforme en 5 000 à 6 000 tonnes de compost. Voilà pour le décor.

Sauf que, mardi dans la soirée, une délégation composée du conseil d'administration de la cave viticole d'Aghjone située non loin du site, associée au conseil municipal de la même commune, a fait barrage à un camion de la SARL Corse Compostage qui se rendait sur la plateforme de transformation. Selon eux, l'homme n'aurait plus le droit d'utiliser le terrain, une propriété sur laquelle il a implanté son entreprise. Une parcelle prêtée à titre gracieux à François Francisci par André Casanova, maire d'Aghjone et gérant de la

cave viticole, dans le but d'y stocker des sous-produits de la cave de vinification.

« Nous avions signé un bail et il est arrivé à échéance et comme je me suis aperçu qu'il ne stockait pas que des déchets verts, j'ai décidé de ne plus renouveler le bail, précise André Casanova. Malgré cela, François Francisci continue d'acheminer les déchets sur le site. Pire, ce camion que nous venons d'intercepter contient des résidus d'équarrissage. Sans parler des nuisances olfactives et de l'impact sur l'environnement. Il n'y a qu'à voir les remonées de boue noire sur le site. Les résidents de la commune n'en peuvent plus. Ce n'est pas ce qui était convenu. »

Et il est difficile de comprendre ce qui était convenu. À la suite de la décision d'André Casanova de ne plus refaire de bail, les deux parties se rendent devant les tribunaux, François Francisci perd, fait appel, perd encore et se pourvoit en cassation.

« Je suis bien gentil de le laisser faire car j'ai la possibilité de faire appel aux forces de l'ordre et de l'expulser. On avait un accord et lui en a fait un business qui représente plusieurs millions d'euros chaque année », avance le gérant de la cave viticole.

Une grande partie des déchets de l'île

Face aux accusations, François Francisci se défend et annonce, d'emblée : « Il veut me dégager parce qu'il a construit sa maison juste au-dessus et il ne veut plus voir les déchets. Il s'est servi de moi et maintenant qu'il n'a plus besoin, selon lui je devrais m'en aller. Mais rien que pour le terrassement, j'ai investi un million d'euros. »

Située à quelques pas du site de transformation, la résidence d'André Casanova surplombe un domaine viticole à l'est et, donc, les déchets de la SARL Corse Compostage à l'ouest. « Ils disent que j'achemine des produits d'équarrissage. Ce n'est pas vrai. C'est simplement du sang que l'on mélange au compost. Tout cela est un procédé validé par un arrêté préfectoral en date du 27 septembre 2018. Si j'ai perdu au tribunal, c'est parce que je n'avais pas un bail costaud. »

Nous nous sommes procuré l'arrêté préfectoral adressé à François Francisci, qui stipule : « Il a été constaté que votre établissement était conforme aux conditions sanitaires prévues par les activités de conversion de



La plateforme de stockage se situe à quelques dizaines de mètres de la résidence Casanova. PAUL-MATHIEU SANTUCCI

sous-produits animaux en compost et de fabrication d'engrais organiques et amendements. »

Après la fin du bail, François Francisci a continué ses activités sur le site. « Si je ferme, c'est le boxon en Corse, assure-t-il. On va les mettre où tous ces déchets ? Et je remarque que l'on est venu me trouver quand il s'est agi de les stocker. Aujourd'hui, je n'ai plus le soutien de personne. Ils sont tous du côté d'André Casanova. Je ne fais pas cela pour

l'argent. Mon activité est d'utilité publique. »

Mardi soir, André Casanova a placé un tracteur devant l'accès au site. De son côté, François Francisci compte continuer sa démarche en cassation et dit vouloir espérer que les choses rentrent dans l'ordre.

Quant à la composition de tous les déchets qui rentrent sur la plateforme, il est difficile d'en connaître la teneur exacte. Quoi qu'il en soit, la citerne bloquée

par André Casanova mardi soir contenait du sang de cochons et de bovins.

« Elle ne rentrera pas sur le site car apparemment, nous n'avons le droit d'accueillir que du sang de cochon. Elle va donc être transférée sur le continent », conclut François Francisci.

Les deux parties campent sur leurs positions et sûrs de leur bon droit. Ce sera donc à la justice de trancher. Affaire à suivre.

PAUL-MATHIEU SANTUCCI